

Davantage d'heures sup pour les profs

Les syndicats dénoncent la mesure de Blanquer, mais les enseignants la plébiscitent.

CAROLINE BEYER  @BeyerCaroline

ÉDUCATION Une seconde heure supplémentaire hebdomadaire « non refusable » pour les enseignants du second degré. C'est ce que prévoit le texte rédigé par le ministre Blanquer, étudié ce 30 janvier en Comité technique ministériel (CTM), l'instance consultative au sein de laquelle les représentants des personnels de l'Éducation participent à la gestion de leur administration. La disposition, annoncée par le ministre depuis quelques mois, devrait entrer en vigueur en septembre 2019, après publication du décret.

Un retour au « travailler plus, pour gagner plus », symbole du quinquennat Sarkozy ? Comme annoncé en décembre, en pleine crise de « gilets jaunes » par le président Macron, les heures supplémentaires sont désormais défiscalisées et dé-

socialisées. Un système auquel François Hollande avait mis fin dès son arrivée aux commandes en 2012.

Pour les enseignants, ce sera, pour une heure supplémentaire hebdomadaire, 350 à 400 euros en moins sur la fiche d'impôts, a indiqué le libéral Jean-Michel Blanquer. Une incitation claire à l'heure où l'Éducation nationale a prévu, en 2019, de compenser la suppression de 2 250 postes d'enseignants dans le second degré par « un recours accru » aux heures sup. Mais le ministre de l'Éducation a voulu aller plus loin encore, avec ce décret à venir, en imposant aux professeurs une deuxième heure supplémentaire, là où les textes actuels n'en prévoient qu'une. Un moyen de donner davantage de marge de manœuvre aux chefs d'établissement, contraints par une organisation hebdomadaire du temps de travail des enseignants - 18 heures pour un certifié, 15 pour un agrégé -, et non pas annuelle, et



Pour une heure supplémentaire hebdomadaire, l'enseignant aura 350 à 400 euros en moins sur la fiche d'impôts, a indiqué Blanquer.

ce, depuis 1950 ! Un petit pas vers l'autonomie des établissements, promise, lors de la campagne présidentielle, par le candidat Macron ?

Les syndicats grincent des dents. Et s'arc-boutent face à l'argument énoncé par Blanquer : une augmentation du pouvoir d'achat. « Il veut contraindre les enseignants à gagner plus ? » ironise Stéphane Crochet à l'Unsa, qui dénonce un « emballage politique ». « Ce n'est pas ainsi que l'on va revaloriser la profession », fait valoir le Snes, qui, à l'heure des « stylos rouges » - ce mouvement d'enseignants contestataires né sur Facebook dans le sillage des « gilets jau-

nes » -, demande une augmentation du salaire des enseignants. Il se situe en moyenne à 2 460 euros net mensuels. Du côté des chefs d'établissement, c'est positivement que l'on accueille la mesure, tout en modérant son caractère contraignant. « J'ai rarement vu des professeurs refuser une 2^e heure supplémentaire. Les collègues les acceptent au contraire bien volontiers, résume Philippe Vincent, du SNPDEN-Unsa, syndicat des personnels de direction. Et tout le monde comprend l'intérêt pédagogique. Les heures sup permettent d'équilibrer les services par classe. Nous allons un peu gagner en souplesse ». Ce que faisait va-

loir en 2016 un rapport sénatorial, et trois ans plus tôt, la Cour des comptes. À ce jour, 72 % des professeurs du secondaire font au moins une heure supplémentaire. Avec des différences marquées en fonction du corps d'appartenance. Payée 150 euros à un certifié, la première heure sup atteint 240 euros pour un agrégé. Dans ce contexte, 86 % des agrégés font des heures sup, en moyenne trois par semaine, ce qui représente 467 euros dans un salaire moyen de 3 464 euros. Parmi les certifiés, 73 % en font, en moyenne deux par semaine, soit 182 euros sur un salaire moyen de 2 560 euros. ■